

Nouvelles sur l'indemnisation des cas COVID-19

A l'initiative de SwissDRG SA, les négociations avec les partenaires pour que les cas COVID-19 soient indemnisés de manière appropriée aux coûts impliqués ont été menées rapidement et sans bureaucratie. Au cours du processus de consultation, la SSMIG s'est engagée intensément pour un traitement pragmatique du code CHOP 93.59.5 « Traitement complexe en cas de colonisation ou d'infection par des agents pathogènes multirésistants, en fonction du nombre de jours de traitement ». Le traitement complexe peut désormais également être codé et facturé en cas de colonisation ou d'infection avérée par l'agent pathogène COVID-19. Ainsi, les cas COVID-19 sont cartographiés de manière plus appropriée et, dans certains cas, considérablement améliorés.

Jusqu'à récemment, l'application des caractéristiques minimales d'un traitement complexe était controversée : Le conseil d'administration de la SSMIG et le panel SwissDRG ont exprimé à plusieurs reprises leur soutien ferme à une mise en œuvre pragmatique. Heureusement, l'effort en valait la peine et la caractéristique minimale d) a été corrigée comme suit :

d) L'isolement est maintenu aussi longtemps que l'exigent les critères cliniques. Un prélèvement négatif indiquant que l'agent pathogène du SARS-CoV-2 n'est plus détectable n'est pas nécessaire. [Informations de SwissDRG SA du 6 mai 2020](#)

Vous trouverez également d'autres précisions sur la page d'accueil de SwissDRG SA :

- Précision de SwissDRG SA du 6 mai 2020 sur le document [« Communication officielle 2020 n° 2 Codification COVID-19 »](#), publié par l'OFSP en avril 2020.

- Le 5 mai 2020, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a mis à jour la [fiche d'information](#) sur la prise en charge des coûts des traitements hospitaliers dans le cadre de la pandémie COVID-19.

- [Clarification sur l'illustration](#) des cas de traitement COVID-19, utilisant une thérapie intensive, en date du 3 avril 2020.

- Clarification sur la taxe supplémentaire [« service spécial d'isolement »](#), du 10 mars 2020

Avec mes meilleures salutations

Christine Gersching
Déléguée SwissDRG